

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 23 octobre (23/10/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 octobre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel PIRAME (représenté par Mme Fabienne GASC), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par M. Jérôme VALETTE), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Mme Muriel VALETTE), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par M. Maurice ANDRAL), M. Aïzen ABOUA (représenté par Mme Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENTE :

Mme Michèle AJELLO DUGUE, **Conseillère Municipale.**

M. Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 28 OCT. 2014

CASTELSARRASIN - 82

07-23 Octobre 2014

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE CASTELSARRASIN / MOISSAC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la lettre du SDIS du 1er juillet dernier informant que les centres de secours de Castelsarrasin et de Moissac vont fusionner.

Considérant que ce projet majeur pour le SDIS 82 et la défense de la population de l'ouest du département nécessite la construction d'un centre de secours unique.

Considérant que la communauté de communes Castelsarrasin – Moissac s'engage à fournir au SDIS 82 un terrain constructible pour l'euro symbolique.

Considérant que ce projet est estimé, approximativement, à 3 245 000 € euros financés pour 70 % par le SDIS 82 et 30 % du montant HT par les 17 communes concernées par le projet conformément à la délibération du CASDIS du 24 juin 2013.

Considérant que le montant de la participation de la Commune de Moissac serait de 298 820.56 €uros calculée au prorata du potentiel fiscal et de la population.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de procéder au versement de la somme ainsi calculée en 3 annuités. Une convention financière sera établie entre le SDIS 82 et la Commune de Moissac ; ainsi que le cas échéant, un avenant à l'achèvement des travaux avec le réajustement des sommes si nécessaire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 5 voix contre (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. BOUSQUET,
CHARLES, VALLES)**

- **APPROUVE** la réalisation du projet de centre de secours unique intercommunal et son financement calculé au prorata du potentiel fiscal et de la population,
- **ACCEPTE** la participation de la Commune de Moissac d'un montant de 298 820.56 € répartis sur trois années budgétaires à compter de 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature la convention financière à intervenir avec le SDIS 82,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature un avenant à ladite convention fixant le versement définitif et tous documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 27 octobre 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :